

L'eau au cœur du mandat municipal

10

propositions concrètes

pour l'attractivité et le développement des communes à l'usage des candidats aux élections municipales 2026

Des chiffres qui en disent long.

88 %

du territoire national en 2050 en tension modérée ou sévère sur les prélèvements d'eau.

(L'eau en 2050, Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan)

70 %

des communes françaises ont déjà été déclarées en état de catastrophe naturelle pour ruissellement et coulée de boue.

(Caisse Centrale de Réassurance)

2

 FRANÇAIS SUR 3

préoccupés à l'égard des enjeux liés à l'eau.

1

 FRANÇAIS SUR 2

prêt à payer l'eau plus cher pour une eau de meilleure qualité et pour préserver les ressources.

(Les Français et l'eau, 2024 Kantar / CIEAU)

L'eau est désormais un sujet d'inquiétude pour les Français. Ils sont lucides sur les conséquences du dérèglement climatique sur l'eau, et ils ont conscience de la valeur de l'eau pour la santé, l'environnement et les activités économiques. À ces préoccupations générales, s'ajoute le fait que la crise de l'eau est déjà entrée dans le quotidien de nombreux Français : en effet, quatre sur dix vivent dans une commune qui a été affectée ces dernières années par au moins un évènement extrême, un épisode d'inondation, de sécheresse ou de pollution.

Soyez le maire qui contribuera à répondre à ces attentes en plaçant l'eau au cœur du mandat 2026-2032 !

L'eau est avant tout un sujet local, et les enjeux eau et assainissement de votre commune ne sont pas ceux d'une autre. Dans tous les cas, agir pour l'eau c'est :

- préserver un bienfait essentiel dans le quotidien de la population
- renforcer l'attractivité du territoire
- protéger l'environnement et le cadre de vie

Face à ces enjeux, l'Union des Industries et des entreprises de l'Eau, dont les 220 entreprises membres sont au service des collectivités territoriales partout en France, présente **10 propositions**, étayées par un **panel de solutions concrètes** à la portée des communes de toutes tailles.



Place aux solutions !

10 propositions à explorer pour faire de l'eau un atout pour votre commune

RENFORCER LA RÉSILIENCE: PRÉVOIR LE MANQUE D'EAU

PROPOSITION
N°1

Lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et chez l'utilisateur.

PROPOSITION
N°2

Mobiliser des alternatives à l'eau potable pour certains usages.

CONFORTER LA CONFIANCE DANS L'EAU DU ROBINET

PROPOSITION
N°3

Agir pour que 100% de la population ait accès en permanence à une eau potable de qualité.

AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE GRÂCE À L'EAU

PROPOSITION
N°4

Améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux.

PROPOSITION
N°5

Gagner en indépendance énergétique.

RÉDUIRE LES RISQUES INONDATIONS ET POLLUTIONS DES MILIEUX RÉCEPTEURS

PROPOSITION
N°6

Mieux maîtriser les eaux pluviales par une gestion et un traitement décentralisés.

DONNER SA JUSTE PLACE À L'EAU DANS LES INVESTISSEMENTS ET DANS L'INFORMATION DES USAGERS

PROPOSITION
N°7

Investir à la hauteur des enjeux et de l'urgence.

PROPOSITION
N°8

Définir un prix de l'eau qui permette de maintenir en bon état le patrimoine, et de l'adapter aux problématiques locales.

PROPOSITION
N°9

Renforcer la pédagogie et la transparence auprès des citoyens.

PRIORISER LE SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS DE L'EAU

PROPOSITION
N°10

Acheter responsable et prioriser l'innovation française.



Renforcer la résilience : prévoir le manque d'eau

Préserver le bien-être des habitants et les activités économiques commence par sécuriser la disponibilité en eau pour tous les usages, y compris en période de sécheresse ou de restrictions des usages de l'eau. Une trajectoire pour cela : réduire les prélèvements évitables.



30 % d'ici la fin du siècle

C'est la baisse moyenne attendue des débits des cours d'eau, en été, en France hexagonale (jusqu'à 50 % dans le Sud-Ouest et les Alpes).*

PROPOSITION N°1

Lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et chez l'utilisateur

Éviter les pertes d'eau c'est important tout au long de l'année. Cela concourt par exemple à économiser l'énergie consommée dans les opérations de pompage et de traitement d'une eau qui n'arrivera pas au robinet.

Et en période de sécheresse, c'est fondamental : les fuites évitées c'est plus de ressource en eau disponible !



1 litre sur 5

d'eau non distribuée en raison des fuites en moyenne nationale.



1 % par an

C'est l'objectif minimum de renouvellement des réseaux, compte tenu de la durée de vie optimale des canalisations.

Vos leviers d'action

- Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux, indispensable pour connaître leur état et investir au bon moment au bon endroit.
- Équiper les logements de compteurs d'eau « intelligents » permettant à chacun de mieux maîtriser sa consommation et être alerté sur des fuites éventuelles.

PROPOSITION N°2

Mobiliser des alternatives à l'eau potable pour certains usages.

Recourir à des ressources alternatives (réutilisation des eaux usées traitées appelée REUT, valorisation de l'eau de pluie, utilisation des eaux grises...) permet de renforcer l'autonomie « eau » de la commune. C'est en effet **une solution pour des usages ne nécessitant pas la qualité « eau potable »** : l'irrigation agricole, l'arrosage des espaces verts essentiel pour l'habitabilité des villes en été, usages industriels (nettoyage des ports...), le nettoyage de la voirie, le lavage des flottes de véhicules, etc. Par ailleurs, la valorisation de l'eau de

pluie a son rôle à jouer pour **lutter contre le retrait gonflement des argiles**, une préoccupation majeure dans de nombreux territoires. Comment ? En infiltrant, en goutte-à-goutte et au bon endroit dans le sol, l'eau de pluie récupérée sur la toiture. Ainsi, l'humidité du sol est plus constante, réduisant les risques pour les bâtiments.



54 %

des maisons individuelles exposées au retrait-gonflement des argiles.** **Et dans votre commune ?**



1ère

solution citée par les Français (33%), la réutilisation des eaux usées traitées !***

Vos leviers d'action

- Réaliser une étude d'opportunité sur la pertinence d'une solution REUT pour les usages municipaux, en particulier si votre commune est sur le littoral.
- Valoriser l'eau de pluie récupérée sur les toitures des bâtiments publics, une solution de bon sens.
- Inscrire dans le PLU l'obligation d'installer un système de récupération d'eau de pluie pour l'obtention du permis de construire de toute construction neuve supérieure à 50m² au sol.

* Étude Explore 2 (INRAE / OIEAU).

** Rapport ministériel RGA 2023, à partir des données de la Mission Risques Naturels (MRN) de France assureur.

*** Étude 2025 Ipsos/ Institut Terram.

Conforter la confiance dans l'eau du robinet

L'eau du robinet a la confiance de huit Français sur dix. Cependant, ces dernières années nos concitoyens expriment leur inquiétude sur la qualité de l'eau, en lien notamment avec les pollutions diffuses (PFAs, pesticides, et autres micropolluants), de plus en plus recherchées et de mieux en mieux détectées. Or les solutions existent, à la portée des petits services d'eau comme des grands.

PROPOSITION N°3

Agir pour que 100% de la population ait accès en permanence à une eau potable de qualité.

 **7 Français sur 10**

(72%) jugent que la qualité de l'eau se dégrade.*

 **1 Français sur 2**

(49%) pense que les actions mises en place pour préserver la qualité de l'eau du robinet sont insuffisantes.**

Vos leviers d'action

- Renforcer la protection des captages.
- Mobiliser les acteurs économiques locaux pour qu'ils s'engagent à faire évoluer leurs pratiques.
- Informer les particuliers sur les usages domestiques polluants.
- Quand nécessaire, investir pour son territoire dans les dernières technologies de traitement adaptées. Elles permettent d'éliminer l'essentiel des polluants présents dans l'eau.

* Étude 2025 Ipsos/Institut Terram

** Les Français et l'eau 2024, Kantar / CIEAU

Améliorer l'impact environnemental du territoire grâce à l'eau

L'eau est circulaire par nature. Agir pour elle, c'est répondre à plusieurs enjeux environnementaux du territoire : celui de la préservation de la qualité des cours d'eau et des milieux, auquel les Français sont sensibles, et celui de la décarbonation auquel les communes peuvent répondre, notamment par la production d'une énergie locale et décarbonée à partir de l'eau (biogaz, chaleur géothermique...).

Sur ces deux volets, l'Union européenne a fixé un cadre et de nouveaux objectifs aux services d'assainissement : poursuivre l'amélioration obtenue en quelques années sur la qualité de l'eau – elle se traduit notamment par le retour d'espèces de poissons – et contribuer aux objectifs de neutralité énergétique des territoires.



78

communes ayant un service d'assainissement non-conforme aux exigences de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU 1) ont valu à la France une condamnation en 2024.

PROPOSITION N°4

Améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux.

Les systèmes d'assainissement constituent **un outil de première importance contre les pollutions**, au service de la santé des cours d'eau et des lieux de baignade, et pour la préservation de la biodiversité. Les exigences européennes

100 %

des masses d'eau en bon état **d'ici 2027**, c'est l'objectif européen fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (2020).

sur le traitement des eaux usées évoluent pour renforcer l'élimination de l'azote et du phosphore, davantage traiter les micropolluants.

Vos leviers d'action

- Préparer dès maintenant les études et travaux pour mettre les stations d'épuration en conformité avec les nouvelles normes européennes.
- Renouveler les réseaux d'eaux usées pour lutter contre les fuites responsables de pollutions des sols et de certaines nappes.

PROPOSITION N°5

Gagner en indépendance énergétique.

La valorisation des eaux usées et la géothermie de nappes permettent de produire une énergie locale et décarbonée. Ces actions doivent s'inscrire dans les obligations des plans nationaux ou européens sur le climat.

Vos leviers d'action

- Produire de l'énergie à partir du traitement des eaux usées, pour couvrir une partie des besoins de la station d'épuration, ou pour la vendre à l'extérieur (sous forme de biogaz, électricité ou chaleur).
- Mettre en place la récupération de chaleur à partir des eaux usées (dans les stations d'épuration ou dans les réseaux).
- Mutualiser les boues de plusieurs stations d'épuration pour optimiser la production des méthaniseurs.
- Réaliser une étude d'opportunité pour le recours à la géothermie de nappe pour le chauffage des bâtiments municipaux (centres de loisirs, centres aquatiques, écoles...) et pour l'habitat.



2030

Premières échéances vers la neutralité énergétique des stations d'épuration, un objectif de la DERU 2.

1 % seulement

C'est la part de la géothermie dans la consommation de chauffage en France. **Et dans votre commune ?**

Objectif 2035 X 4

la production de chaleur géothermique. (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2025)

Réduire les risques inondations et pollutions des milieux récepteurs

L'intensité des précipitations et leur soudaineté, dans des territoires parfois également confrontés à la sécheresse, sont des conséquences visibles du dérèglement climatique sur l'eau.

Que se passe-t-il en milieu urbain lors d'un épisode de précipitation intense ? les sols sont rapidement saturés et n'infiltrent plus, l'eau s'accumule et ruisselle, faisant peser trois risques : l'inondation, la pollution des milieux récepteurs par le ruissellement, et la saturation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

L'inondation, premier risque naturel en France selon l'Institut Géographique National, est une réalité dans les 11 000 communes couvertes par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). **Tout point bas est maintenant potentiellement une zone inondable !**

 **10 à 15 %** d'augmentation des pluies intenses d'ici 2050.*

PROPOSITION N°6

Mieux maîtriser les eaux pluviales par une gestion et un traitement décentralisés.

La gestion décentralisée des eaux pluviales permet d'amoinrir les ruissellements et de réduire les pollutions en tout point de la ville. Les meilleurs projets combinent toujours un ensemble de solutions.

Vos leviers d'action

- **Intégrer les dispositifs de gestion durable des eaux pluviales dans tous les projets d'urbanisme.**
Les bassins enterrés, par exemple, permettent de conserver l'utilisation de la surface au-dessus, qui peut-être un parking, une route ou un espace végétalisé.
- **Opter pour une fonction traitement de l'eau selon la sensibilité du milieu récepteur.**



1 Français sur 4

exposé à l'aléa inondation. **
Et dans votre commune ?



1 commune sur 3

couverte par un Plan de prévention des risques d'inondation.

* Météo France

** Ministère de la Transition Écologique

Donner sa juste place à l'eau dans les investissements et dans l'information des usagers

PROPOSITION N°7

Investir à la hauteur des enjeux et de l'urgence.

Les infrastructures de l'eau constituent un patrimoine essentiel de notre pays, érigé au fil des générations depuis le XIX^e siècle. Or, si les situations sont disparates, il existe en France un sous-investissement chronique dans les infrastructures de l'eau et de l'assainissement.

Les enjeux prégnants en lien avec le dérèglement climatique et les pollutions diffuses rendent ce sous-investissement plus délétère encore pour les services d'eau et d'assainissement, et *in fine* pour les populations et l'environnement. Enfin, les obligations de mise en conformité qui seront effectives au cours du prochain mandat municipal plaident pour une politique locale de l'eau volontariste et réaliste.

Vos leviers d'action

- **Élaborer un plan pluriannuel d'investissements permettant d'atteindre les objectifs de performance des services publics de l'eau et de l'assainissement, de mobiliser les financements nécessaires.**

4,2 milliards d'euros

C'est le déficit annuel moyen d'investissement dans les infrastructures de l'eau et de l'assainissement*.

PROPOSITION N°8

Définir un prix de l'eau qui permette de maintenir en bon état le patrimoine, et de l'adapter aux problématiques locales.

Garantir dans le temps un service de qualité rend nécessaire de fixer le prix du service de l'eau à la hauteur des besoins d'investissement et des attentes des citoyens en termes de service. La facture d'eau reste en effet la principale source de financement pour vos investissements dans les services publics d'eau et d'assainissement.

1%

C'est la part de l'eau dans le budget des ménages, un chiffre stable depuis longtemps qui ne reflète plus la valeur de l'eau dans la vie quotidienne.

Vos leviers d'action

- **Fixer un prix de l'eau soutenable mais responsable, qui couvre les coûts réels du service et garantit les investissements nécessaires à la qualité, à la sécurité et à la pérennité du service public.**
- **Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les ménages qui ont des difficultés à payer leurs factures d'eau.**

8 Français sur 10

pensent que le changement climatique a un effet sur le prix du service de l'eau.**

6 Français sur 10

prêts à payer pour améliorer la qualité de l'eau.**

PROPOSITION N°9

Renforcer la pédagogie et la transparence auprès des citoyens.

Un Français sur deux s'estime insuffisamment informé sur l'eau ! Cantonner la communication municipale sur l'eau aux informations sur les coupures d'eau et les nuisances générées par les chantiers, c'est se priver de messages positifs et attendus en lien avec la santé, le bien-

être et l'environnement ! Communiquer régulièrement sur le fonctionnement et les performances de vos services d'eau, ainsi que sur les investissements, permet d'éclairer les habitants ce qui est invisible et pourtant si essentiel.

Savez-vous que la visite d'une station d'épuration ça épate ?

46% des Français

s'estiment insuffisamment informés sur l'eau.**

Vos leviers d'action

- **Communiquer chaque année sur les enjeux, sur les performances des réseaux, l'état du patrimoine et les investissements réalisés. Expliquer pourquoi ces investissements sont nécessaires.**
- **Organiser des visites des infrastructures d'eau et d'assainissement.**

* Étude 2022, par l'économiste Maria Salvetti pour l'UIE.

** Baromètre Kantar 2024 / Centre d'information sur l'eau.

Prioriser le savoir-faire français de l'eau

PROPOSITION N°10

Acheter responsable et prioriser l'innovation française.

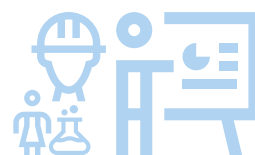
La Filière Française de l'Eau c'est 124 000 hommes et femmes, qui agissent sur tout le territoire national, au service de l'eau, de l'environnement et des usagers de l'eau.

Faire appel à eux c'est, tout d'abord, **mobiliser leurs compétences et expertises** pour relever les défis 'eau' de votre commune. Des compétences et expertises en permanence renforcées par les programmes de Recherche & Développement, de formation, ainsi que par les innombrables retours d'expérience acquis auprès des collectivités territoriales, en France et à l'international.

C'est également **soutenir l'emploi local et l'industrie française de l'eau**, essentiel pour la souveraineté économique du pays.

Vos leviers d'action

- Privilégier les entreprises locales qui respectent les critères environnementaux et sociaux européens.
- Inclure les clauses de réciprocité économique et des critères environnementaux dans les marchés publics. Prévues par le droit européen, elles permettent d'écarter des marchés publics les entreprises issues de pays qui n'ouvrent pas leurs marchés et ne respectent pas les mêmes règles sociales et environnementales.
- Faire appel aux solutions technologiques innovantes développées par la filière française de l'eau : capteurs de fuites, pilotage intelligent des réseaux, process de traitement, décarbonation de la production, etc. Elles permettent une gestion optimisée des infrastructures de l'eau.



124 000

hommes et femmes au sein de la Filière française de l'eau.



L'Union des industries et entreprises de l'eau (UIE) est une fédération professionnelle qui regroupe huit syndicats de métiers du petit cycle de l'eau. Du forage au traitement collectif des eaux usées, en passant par la production d'eau potable, la valorisation de l'eau de pluie, la gestion des eaux pluviales, le traitement des eaux industrielles, la fabrication des canalisations et d'équipements de traitement de l'eau, l'exécution des travaux de génie civil.

Au total : 220 entreprises représentant 5 milliards € de chiffre d'affaires, au service, en France et dans le monde, des gouvernements et collectivités locales, de l'industrie, de l'agriculture et du tertiaire.

